

SCIC : Le Pellet Cooperatif

PRESENTATION



L'Arbre

« L'arbre, c'est cette puissance qui lentement épouse le ciel. L'arbre n'est point semence, puis tige, puis tronc flexible, puis bois mort. Il ne faut point le diviser pour le connaître.

L'arbre, c'est cette puissance qui lentement épouse le ciel. »
Antoine de Saint-Exupéry

Mission / Vision / Valeurs :

Les rapports du GIEC se succèdent, et le constat est le même : nous devons faire face à des événements d'ampleur :

Dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, perte de cohésion dans nos sociétés.

La France à travers les Accords de Paris s'est engagée dans l'attente de 2 objectifs :

L'autonomie énergétique et la neutralité carbone à horizon 2050.

Forts de ce constat, il nous appartient de réinventer nos modes d'actions, de production et de consommation. Les membres fondateurs de notre SCIC souhaitent être les acteurs de cette transition écologique.

La demande de bois est en forte croissance, notamment du fait de l'essor de la construction, l'ameublement. Il s'agit également de la première énergie renouvelable sur le territoire. La croissance de cette demande de bois implique une pression de plus en plus forte sur la forêt.

Il est primordial que toute activité liée à la forêt se fasse dans le **du respect des écosystèmes** ; respect environnemental (biodiversité, cycle de l'eau), économique (production de bois, chasse), et social (culture, sport)

Le projet PELLET COOPÉRATIF vise à promouvoir l'utilisation de sources d'énergies renouvelables et de contribuer à la transition énergétique en proposant des solutions écologiques et économiques pour le chauffage et la production d'énergie, tout en veillant à la préservation de la ressource

Le mot d'ordre de notre projet est **la gestion durable de la forêt.**

Nos Objectifs

Les objectifs de « Pellet Coopératif » sont triples :

1. Le développement du groupement d'achat local

La crise énergétique de 2022, nous a fait prendre conscience de la rareté de la ressource en pellets. Celle-ci s'explique par de raisons contextuelles et spéculatives. Or il est indispensable de pouvoir garantir une ressource stable aux usagers, et dans une logique durable. « Le Pellet Coopératif » se veut un modèle d'économie circulaire, sociale et solidaire, innovant dans chaque département.

- **L'ACCOMPAGNEMENT :** Nous souhaitons faire un site TEST dans le TARN. Celui-ci pourrait servir de modèle national. Nous accompagnons les entités départementales ou locales à se structurer, à identifier les usagers et à trouver les distributeurs locaux.
- **LA COOPÉRATION :** Nous sommes également engagés dans la sensibilisation et la prévention des risques liés à l'utilisation des installations de chauffage et de ventilation, afin de protéger nos clients et leur environnement de tout danger. Soucieux d'une gestion globale, nous mettons également en relation les usagers avec les acteurs de la maintenance.
- **LA SOBRIÉTÉ :** Nous nous engageons également à recueillir de premiers éléments de diagnostic énergétique des logements des usagers. Nous le savons, une bonne isolation thermique du bâti permet des réductions importantes de consommation énergétique. Les collectivités seront des partenaires dans le cadre de la mise en place de diagnostic approfondi. Nous veillerons également à la sensibilisation des écogestes.

2. LA PRODUCTION DE LA RESSOURCE

Dès lors qu'un groupement local sera opérationnel, et avec des commandes suffisantes, nous établirons une étude de marché relative à la mise en place d'une unité de production de pellets locaux.

L'idée est de créer un acteur industriel pouvant fournir pour les pellets de l'ordre de 5 à 10.000 t/ an, idem pour les plaquettes.

Ces quantités sont plus faciles à trouver en local et permettent de reproduire plusieurs sites sur le territoire national.

La ressource se devra d'être locale, et sans atteinte à sa pérennité. Nous n'excluons pas l'expérimentation de la production à partir de ressources différentes du bois telles que la lavande, le chanvre, le miscanthus, etc.

Chaque unité de production se devra de limiter sa consommation énergétique et ses émissions de gaz à effet de serre. Les énergies renouvelables seront systématiques et étudiées dans le déploiement des sites de production, privilégiant notamment les zones d'activités pourvues de réseaux de chaleur.

Enfin, pour trouver une ressource régionale de proximité, les collectivités locales seront un acteur clé de la réussite du projet. Celles-ci vont pouvoir intervenir à plusieurs niveaux :

- Fournisseuses de ressource quand elles sont propriétaires
- Clientes par des réseaux de chaleur ou des chaufferies
- Prescriptrices pour organiser le regroupement de particuliers sur leurs périmètres.

Une activité de conseil de la structure sera intégrée à l'objet de la société

3. La Préservation de la Ressource

Au-delà de la production d'énergie locale, la préservation de la matière nous paraît indispensable.

Nous prélèverons un pourcentage du résultat de la SCI à des fins d'acquisition de forêts. En leur sein, des expérimentations (type îlots d'avenirs - ONF) avec de nouvelles essences pourront être envisagées. La monoculture sera évitée, des replants à 2 ou 3 essences minimum seront la norme.

Un travail collaboratif avec un opérateur carbone sera réalisé pour offrir aux collectivités du conseil sur la plantation sur les délaissés ou en milieu urbain.

Nous participerons à la promotion des haies, bocages, et autres vergers.

Un travail avec les Associations d'Insertion professionnelle, TIG, et accompagnement des ados en difficulté pourra être effectué afin de leur confier des travaux d'entretien (type élagage , entretiens des cours d'eau, etc.)

Liste des membres :



GOUVERNANCE PARTAGEE

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue une adhésion à des valeurs telles qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- La prééminence de la personne humaine ;
- La démocratie ;
- La solidarité ;
- Un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- L'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

Le Pellet coopératif est une entreprise partagée, qui accueille en son sein tout acteur engagé au service de la transition écologique du territoire. Les associés de la SCIC sont répartis en collèges de votes :

- Les Salariés,
- Les Usagers
- Les Fournisseurs, distributeurs et partenaires industriels.
- Les personnes physiques membres de soutien et bénévoles et les personnes morales membres de soutien, les associations.
- Les collectivités et établissements publics.

Fonctionnement

Le Pellet Coopératif compte aujourd'hui XX salariés, soit XX équivalents temps plein.

Les revenus de la structure proviennent de quatre sources :

- *Les ventes de pellets.*
- *Les contributions de ses membres.*
- *Les prestations faites pour ses membres (conseil, facilitation commerciale, recherches de financements, assistance au montage de projets collectifs, etc.)*
- *Les prestations faites à l'externe, pour toute entreprise ou collectivité souhaitant enclencher sa propre transition écologique (formation, études, conseil, etc.)*
- *Des financements publics ou privés extérieurs.*

Partenaires :

Quels partenaires pour la SCIC ?

- **Les partenaires publics :**
 - L'état
 - Les régions
 - Les départements
 - Les communes et intercommunalités
- **Les communes forestières**
- **Les propriétaires forestiers**
- **La RAGT, partenaire industriel**
- **Les distributeurs (membres de la FF3C)**
- **Le monde associatif :**
 - **Arbres et paysages**
 - **Arbres et civilisation**
- **Le monde coopératif**
 - **Enercoop**
 - **IES**
 - ...
- **L'AMRF**

Création de la SCIC

En septembre 2022, une quinzaine de personnes ont créé une association « Tarn-Pellets-Granulés ». Son objectif se limitait à l'organisation d'un groupement d'achat pour trouver une ressource, rare à cette date et chère. Celle-ci a créé une page Facebook dédiée et communiqué dans la presse locale du département. Malgré la dénomination, des demandes pour un achat groupé sont venues de toute la France.

Sur la fin 22, une tentative d'achat groupé n'a donné aucun résultat. L'association a créé des boucles WhatsApp d'information pour que les adhérents se renseignent mutuellement sur les opportunités de disponibilités ou de prix.

L'association a enfin pu organiser un achat groupé en mai 23. Environ 150 personnes du nord du département du Tarn ont commandé pour 205 t de granulés en sac. Cette opération de taille modeste a permis aussi de preuve de concept pour un des aspects de ce mode d'achat « citoyen » : la logistique de distribution.

Parallèlement à cette démarche, la question de la production à destination des adhérents est très rapidement apparue. Plusieurs points se sont fait jour de la part des adhérents.

- La nécessité d'une ressource locale et plus encore fiable dans le temps.
- L'obligation d'avoir un produit à la norme reconnue (EN ou DIN+).
- La gestion du pellet en vrac et en sac.
- La question des produits voisins du bois bûches et de la plaquette
- L'entretien des poêles et chaudières utilisant du bois.
- L'ensemble de ces problématiques est couplé avec la notion du prix.

Durant cette année de fonctionnement associatif, nous avons rencontré des parties prenantes pouvant contribuer au développement de ce projet :

- La Société RAGT ÉNERGIE organisme certificateur
- L'association des propriétaires forestiers du Tarn
- La SEM TRIFYL
- Des distributeurs

Projets menés

Plusieurs actions ont été menées depuis septembre 2022 :

- **Lancement et animation d'un site sur le nord du Tarn** : Suivre l'avancée, veille sur l'actualité du pellet, du bois et plus généralement de la forêt.
- **Mise en place d'une lettre d'info.** Les adhérents sont tenus informés des projets menés par l'Association.
- **Mise en place d'une première commande groupée.** En mai-juin 2023, ce sont plus de 200 tonnes qui ont été commandées et livrées à 139 membres de l'association.
- **Multiplication des prises de contact avec les futures partenaires**
- **Commande d'une étude de marché sur l'implantation d'une unité de production sur le territoire du Tarn**
- **Préparation d'une seconde commande pour le groupement d'achats local pour septembre 23.**

Projets pour Fin 2023 -2024 - 2025

Nous poursuivons notre développement à travers les actions suivantes :

AG de l'association pour présentation des statuts de la future SCIC : 15 septembre 23

Immatriculation : Décembre 23.

Levée de fonds : Objectifs

- 18.500 € pour fin 2023
- 200.000 € pour juillet 2024

Démultiplication des achats locaux : Le but est d'atteindre 1.000 t livrées pour 2024 (soit 600 clients environ) et le double en 2025.

Création d'un site de production fin 2025 : La production visée serait de 5 à 10.000 t annuellement. En sus des quantités vendues aux adhérents directs de la SCIC, des distributeurs locaux (Deldossi, RAGT Plateau Central) seraient sollicités pour l'écoulement de la production.

Ressources :

Article paru

Coordonnées du Président :

GÉRARD POUJADE